

Personnels sous statut précaire : méprisés et virés... Scandaleux et inacceptable !

→ Assistants d'éducation :

A quelques semaines des vacances, l'administration a annoncé aux assistants d'éducation (hors ASH) que leur contrat ne serait pas renouvelé (alors qu'ils pouvaient travailler sous ce contrat jusqu'à 6 ans). Ceux qui le demandent «pourraient» se voir proposer un contrat dans le secondaire.

Si les choses restaient en état ce serait la fin de l'intervention des assistants relevant de l'aide aux activités pédagogiques (BCD, informatique...).

→ Pour les CUI (hors ASH), c'est-à-dire principalement ceux qui sont en «aide à la direction» : le mépris et le fait du Prince !

Avant les congés, l'administration annonce le non renouvellement de ceux qui auraient pu l'être, en laissant miroiter une éventuelle reconduction au 1^{er} septembre.

En juillet, le couperet tombe, austérité oblige, la décision gouvernementale est prise : «aucun renouvellement, ni recrutement».

Virés !

Qu'importe les vies brisées, les projets personnels anéantis, la désorganisation des écoles...

Sans sommation, sans motif, au mépris des engagements pris par l'Etat envers ses personnels, sans avoir organisé la moindre formation (obligation de l'Etat incluse dans le contrat) : dehors !

Jusqu'au dernier moment, le SNUipp/FSU 93 sera intervenu pour obtenir satisfaction (avant l'annonce du non renouvellement définitif).

Aujourd'hui, l'action doit reprendre avec les personnels concernés et toute la profession pour régler les questions urgentes et imposer les revendications de fond pour défendre leurs intérêts et ceux du service public.

Dans l'urgence, nous exigeons la réembauche de tous les personnels licenciés et le renouvellement des contrats qui peuvent l'être durant l'année scolaire.

La FSU 93 s'est également adressée au Préfet pour que l'Etat respecte ses engagements.

Le SNUipp/FSU 93 réaffirme que des solutions de fond existent :

La création d'emplois statutaires et pérennes avec formation effective permettant la titularisation de ceux qui le souhaitent dans le cadre de la fonction publique, avec un déroulement de carrière et l'arrêt des temps partiels imposés !

Nous n'acceptons pas que des emplois dont l'utilité est reconnue de tous soient supprimés ni que des personnels soient traités comme des «variables d'ajustement» taillables et corvéables à merci soumis aux décisions gouvernementales. Décisions prises dans le souci «d'effets d'annonce» collant à l'actualisation des chiffres du chômage.

**Nous invitons tous les personnels précaires concernés
du premier et du second degré
à une réunion d'informations syndicales :
Mardi 20 septembre 2011 à 13 h 30
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny
(Salle Henri Oreste niveau 0)**



Elections professionnelles

Du 13 au 20 octobre, vous élierez vos représentants dans les différentes instances paritaires de concertation : CAPD, CAPN, CTA et CTM.

Nouveauté :
Le vote se fera
par
INTERNET

A quoi ça sert ?

- Le rôle des délégués du personnel SNUipp/FSU dans les Commissions Administratives Paritaires Départementales et Nationale (CAPD, CAPN) :
 - Permettre le contrôle démocratique sur toutes les opérations concernant les personnels (promotions, affectations, permutations, formation...) dans la transparence et l'équité.
 - Défendre les droits individuels des collègues mais aussi construire des propositions pour garantir et développer les droits collectifs.
- Le rôle des délégués du personnel SNUipp/FSU aux Comités Techniques Académiques et Ministériel (CTA, CTM) :
 - Faire respecter les règles en matière de carte scolaire, gestion des effectifs et des emplois.
 - S'opposer aux fermetures de classes arbitraires et exiger les ouvertures nécessaires.
 - Faire évoluer les règles statutaires, les conditions d'exercice et de formation.

Les délégués du SNUipp/FSU portent un projet éducatif construit par le débat avec ses militants mais aussi dans les rencontres régulières avec toute la profession.

- Ils militent pour une école de la réussite pour tous :
 - Baisse des effectifs.
 - Recrutement massif de nouveaux enseignants formés.
 - «Plus de maîtres que de classes».
 - Développement de la formation initiale et continue.
- Ils défendent le métier et le statut d'enseignant.

En Seine Saint- Denis le SNUipp/FSU compte 8 représentants sur 10, élus par 61,5% de la profession en 2008.

Du 13 au 20 octobre
**élections
professionnelles**



cliquez votez

**CAP
je vote**



SNUipp-FSU

**CT
je vote**

**U.
F.S.U.**



L'enjeu des élections ?

Ces élections déterminent la représentativité des syndicats. A partir des résultats, le ministère attribue les moyens de décharge de service des organisations syndicales, affectées aux sections départementales.

Voter pour les listes SNUipp et FSU c'est aussi renforcer notre organisation syndicale :

- Pour construire l'action dans l'unité.
- Pour défendre l'école, ses maîtres, les services publics, défendre les salaires, les retraites et l'emploi.
- Pour défendre la justice sociale et les solidarités par une autre répartition des richesses produites
- Pour défendre les droits et les libertés.



Comment voter ?

«portail ELECTION»
<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Pour voter, vous devez être en possession d'un identifiant et d'un mot de passe spécifique «élections».

L'identifiant

à conserver précieusement, faites-en une copie

- il vous sera remis par votre directeur ou chef d'établissement si vous exercez dans une école, un établissement ou un service, sous pli cacheté contre émargement avant le 28 septembre.
- il vous sera envoyé à votre adresse personnelle pour tous les autres cas (congé long, congé de formation, EVS, AVS...).

accompagné d'une notice de modalité de vote.

En cas de perte vous pouvez en demander un autre jusqu'au 12 octobre. Après ce sera terminé !

Le mot de passe

Vous le récupérez sur le «portail élection» avant et pendant la période de vote : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>. Pour l'obtenir il vous faut :

- Votre identifiant.
- Votre NUMEN.
- les 6ème et 7ème chiffres de votre n° de sécurité sociale qui correspond au numéro de votre département de naissance.

Votre mot de passe est alors envoyé à l'adresse électronique de votre choix. Soit votre adresse professionnelle (si vous l'avez activée) soit votre adresse personnelle.

Le mot de passe peut être récupéré jusqu'au dernier jour de vote.

Qui vote, à quel scrutin ?

- Vous êtes **titulaire**, vous votez pour **CAPD, CAPN, CTM, CTA**.
- Vous êtes **stagiaire**, vous votez pour **CTA, CTM**.
- Vous êtes **non titulaire** (AVS, EVS, intervenants en langues) vous votez pour **CTA, CTM** et pour celles et ceux qui sont sous **contrat d'assistant d'éducation** pour la **CCP** (Commission Consultative Paritaire).
- Vous êtes **directeurs de SEGPA** vous votez **également** pour une **CCP** spécifique.

Le vote

Muni de ces éléments vous pouvez voter en vous connectant sur le portail élections <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011> :

- Identifiez-vous.
- Choisissez le scrutin.
- Cochez la liste correspondante (FSU pour les CT et SNUipp pour les CAP).
- Validez votre choix en cliquant VOTER.
- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste (FSU ou SNUipp.)
- Confirmez votre choix.
- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte.
- Ensuite effectuez les votes aux autres scrutins qui vous concernent.



Liste proposée par le SNUipp-FSU 93 à la CAPD

Professeurs des écoles - Hors classe

- 1 COUVE Joël
- 2 GERIN-GOUTMAN Muriel

Dir. mat.
DEA

Noisy le Sec
Livry Gargan

Professeurs des écoles - classe normale

- 1 CARON Martine
- 2 MARCHAND Caroline
- 3 DA SILVA Catherine
- 4 BOGNINI Nathalie
- 5 LE BRAS Sébastien
- 6 WONGERMEZ Stéphanie
- 7 POMMIER Brigitte
- 8 DECHÂTRES Maryse
- 9 PANIER Nathalie
- 10 BONTOUX Karine
- 11 GARCIA Emilie
- 12 CARTERON Irwin
- 13 BLOT Frédérique
- 14 NANNI Stéphanie
- 15 FAUVIAU Ingrid
- 16 SCHWENG Catherine
- 17 SAGET Muriel
- 18 ROUVIERE Joël

Adj. mat.
Adj. élém.
Adj. élém.
Dir. élém.
ASH E
Adj. mat.
CPC
ASH E
Psychologue
Adj. mat.
Adj. élém.
ZIL
Adj. élém.
Adj. élém.
IMF
Dir. élém.
Adj. mat.
Adj. élém.

Aubervilliers
Pierrefitte
Saint Denis
Tremblay en France
Le Blanc Mesnil
La Courneuve
Epinay sur Seine
Saint Ouen
Clichy sous Bois
Sevran
Villepinte
Montfermeil
Bondy
Stains
Montreuil
Bobigny
Pantin
Gagny

Les 2 candidats proposés au C.T.A sur la liste FSU

- COCHAIN François
- SCHNEIDER Rachel

**Votez pour
les représentants
SNU.ipp/FSU
et FSU
aux élections
professionnelles
d'octobre**

**Signez et faites signer l'appel à voter
pour les listes SNUipp et FSU**

Si vous souhaitez renforcer le rôle des élus du SNUipp et de la FSU, vous pouvez signer un appel à voter pour nos listes qui sera rendu public.

Il vous suffit de vous connecter sur le site <http://www.snuipp.fr/93> rubrique « appel à voter » et de vous y inscrire.